

Nicole Deschamps et le rouleau compresseur

L'Atelier de l'île présente à la Biennale internationale d'estampe contemporaine à Trois-Rivières les œuvres de 39 artistes (19 de l'Atelier de l'île de Val-David et 20 étudiants du programme Université Concordia Médias d'impression), réalisées à partir de matrices de bois gravées de 3 pieds par 4 pieds et imprimées avec un véritable rouleau compresseur sur la place publique à la petite gare de Val-David le 18 juillet 2015.



L'Atelier de l'île de Val-David, centre d'artistes autogéré spécialisé en estampe contemporaine, tenait le 6 août dernier son vernissage de l'exposition Faire impression – 40 ans de l'Atelier de l'île, à la Galerie R3 de l'Université du Québec à Trois-Rivières.



Marcel Achar, directeur général de l'Atelier de l'île de Val-David; Nicole Deschamps, membre et cinéaste; Bonnie Baxter, membre honoraire et directrice artistique de ce projet tenu le 18 juillet 2015; et Louise Bloom, présidente du conseil d'administration de l'Atelier de l'île.

Nicole Deschamps, artiste membre de l'Atelier de l'île et cinéaste, présentait lors du vernissage la première de son film *Le 18 juillet 2015 – Faire impression au rouleau compresseur*, relatant cette journée festive parmi les événements du

40^e anniversaire et, projetant sur écran l'impression de toutes les œuvres grandioses présentées à la Galerie R3 de l'UQTR. De nombreux comités, bénévoles et le Centre d'exposition de Val-David se sont alliés pour

faire de cette exposition une œuvre majeure destinée à voyager. L'exposition et la projection du film se poursuivent à la Biennale internationale d'estampe contemporaine à Trois-Rivières jusqu'au 15 septembre 2017.

Les journées de la culture

La réalité virtuelle débarque à Val-Morin

JORDAN DUPUIS

Une exposition unique en son genre sera présentée à Val-Morin, où les participants, à l'aide d'un casque de réalité virtuelle, seront immergés dans l'univers créatif et inspirant de Claire Brunet, qui en est l'artiste responsable. Cette œuvre vous plongera au cœur de quelques rencontres et événements qui ont marqué sa vie.

Le théâtre du Marais offrira gratuitement cette toute nouvelle expérience les 30 septembre et 1^{er} octobre prochains. Vous pourrez donc expérimenter cette technologie relativement nouvelle en incarnant trois personnages et univers différents. Après une brève introduction qui vous explique comment manipuler les différents équipements et leur rôle dans cette simulation, vous apparaîtrez, alors, dans une chaloupe naviguant sur l'eau et vous serez porté vers une statue géante dans l'eau dont vous pourrez admirer la grandeur et splendeur. La simulation vous poussera alors à vous lever et à marcher pour rejoindre une pièce sombre avec plusieurs images d'archives de la famille de M^{me} Brunet que vous pourrez

éclairer avec votre lampe de poche virtuelle.

La prochaine scène vous donnera le choix d'incarner trois différents personnages marquants pour M^{me} Brunet, dont un de ses neveux, à travers qui vous pourrez jouer avec des blocs *Minecraft*. Il est particulièrement fascinant de pouvoir jouer avec plusieurs des éléments 3D, de s'approcher ce monde virtuel comme s'il était le nôtre et de s'abandonner complètement dans cette expérience immersive, dans ce monde merveilleux.

L'exposition se termine par la vision que l'artiste a du futur, un univers où tout se dématérialise dans une scène quelque peu apocalyptique. Il est très intéressant de venir vivre cette expérience qui, non seulement, vous fait découvrir cette technologie, mais



Claire Brunet nous présente le casque de réalité virtuelle qui vous transporte dans son univers magique.

en même temps, la vision d'une artiste créative.

M^{me} Brunet tenait également à souligner que cette expérience a été rendu possible grâce à la collaboration d'une équipe de techniciens ainsi qu'au financement du Conseil des arts et des lettres du Québec. En plus de cette exposition, la Ville de Val-Morin tiendra plusieurs autres activités dans le cadre des Journées de la culture dont une présentation de danse de la compagnie Bouge de là

qui s'intitule *26 lettres à danser*. S'ajouteront des ateliers créatifs en gravure qui seront offerts à la bibliothèque ainsi que des ateliers de « body painting » devant le chapiteau. Finalement, des ateliers de peinture avec Espace Rhizomes seront aménagés sous le chapiteau. La programmation complète sera dévoilée d'ici quelques semaines nous dit une responsable des loisirs de la Municipalité. Info: loisirs@val-morin.ca ou 819.324.5670 poste 3812.



On s'abandonne facilement à cette réalité qui devient la nôtre pour quelques instants, comme nous en témoigne Mme Brunet sur cette image.

Petites ANNONCES

Lise Pinard : 450-335-1678
lispinard@journaldescitoyens.ca

TARIF avec encadrement. Différentes grandeurs disponibles.
Entre 15\$ et 70\$. 5,00\$ pour les 15 premiers mots et 0,30\$ du mot additionnel, 2,50\$ pour cadre autour du texte.

RABAIS pour réservations
Payable par chèque, argent comptant ou Visa

2 parutions Rabais de 5% - 3 parutions Rabais de 10%

SERVICES

Besoin d'un coup de main?
J'apprends à votre chien à marcher en laisse, à socialiser, à ne pas japper ou sauter sur le monde et bien plus! Facebook: Alain Pilon

Besoin d'un sourcier? www.ExpertSourcierLaurentides.com 450 712-8218

Vous n'y arrivez pas ou vous n'avez pas le temps? Je peux vous aider. Réparations mineures, peinture, céramique, planchers, etc. Surveillance et entretien lors de vos vacances. Travaux sur le terrain. Sylvain Pesant 450 712-5313

Cours de peinture – Vous voulez peindre comme Vermeer? Je donne des cours de peinture qui débutent le 15 septembre à 14h à mon atelier. Communiquez avec moi: manon.germain@cgocable.ca 450 643-0383

À LOUER

Beaux condos 3 1/2 à 5 1/2 à louer à partir de 775\$/mois, au 1625, Bourg du lac et au 171, Lesage à Ste-Adèle. Secteur tranquille, non fumeur et références exigées. Disponibilité à partir de mai.
Contact: 514-995-7622

GÉOTHERMIE

Climatisation/Chauffage. Installations existantes. Vous avez des problèmes? On peut vous aider! Nouvelle installation. Évitez les problèmes, appelez-nous! Tempérotech 450 224-1715 • 514 316-9977

TAROT

Tarot, passé, présent, futur, faire revenir l'être cher, talisman, amulette.
450 227-4294

LES PETITES ANNONCES

Ça plein de bon sens!

Benoît Guérin
Avocat
450-431-5061

Papier de Cour...

D'abord il faut souligner que plusieurs types de documents existent, telles la citation à comparaître (subpoena), les saisies et la demande introductive d'instance.

La citation à comparaître est un ordre de comparaître comme témoin à la date indiquée. La sommation, elle, contient une accusation portée contre vous et vous intime l'ordre de vous présenter au tribunal à une date fixe. Si vous êtes ainsi assigné, vous devez vous présenter devant le tribunal sous peine d'outrage au tribunal.

La saisie, comme son nom l'indique, permet au bénéficiaire d'un jugement de voir sa créance acquittée en saisissant vos biens. L'on peut saisir des biens meubles, des immeubles, les sommes dans un compte de banque ou une partie de votre salaire. L'on peut aussi saisir des biens qui vous appartiennent, mais qui sont entre les mains d'une autre personne (saisie-arrêt). L'exemple classique de cette saisie est la saisie de votre compte de banque entre les mains de votre Caisse populaire par exemple.

Notez bien que dans la majorité des cas, la saisie est effectuée après jugement et que les biens alors saisis demeurent en votre possession jusqu'à ce qu'ils soient vendus ou qu'ils vous soient rendus s'il y a contestation. Dans certains cas, les biens peuvent être confiés à un gardien solvable. La saisie peut sous certaines conditions être effectuée avant qu'un jugement ne soit intervenu.

De plus, sachez que lors d'une saisie, vous pouvez soustraire de la saisie des biens meubles d'utilité courante d'une valeur maximale de 7000 \$.

Si l'on saisit entre vos mains des biens qui appartiennent à quelqu'un d'autre, vous pouvez être tenu au paiement de la dette totale de cette personne, à sa place, si vous n'effectuez pas les déclarations requises par la loi en temps et lieu.

La demande introductive d'instance est un document qui débute une poursuite à l'encontre de celui qui la reçoit. C'est dans ce document qu'on précise quelle condamnation l'on demande au tribunal. Par exemple, l'acheteur de la maison que vous venez de vendre vous poursuit en vice caché, doit vous transmettre une telle demande, document qui dans la majorité des cas aura été précédé d'une mise d'une mise en demeure et/ou d'un avis de dénonciation.

Lorsque vous recevez les documents d'un tribunal, vous devez dans un délai imparti, parfois assez court, faire valoir vos droits. Il est important de consulter votre avocat rapidement. Celui-ci pourra vous indiquer vos droits et obligations et quelles échéances vous devez respecter.

Faut-il souligner que le non-respect d'un délai peut être quelquefois fatal ou encore vous occasionner des inconvénients et demander des interventions qui peuvent être particulièrement ardues et coûteuses inutilement.

Ne négligez donc jamais un document provenant d'un tribunal, quel qu'il soit. Prenez connaissance attentivement du document et si vous ne savez pas quelle décision prendre, n'hésitez pas à consulter votre avocat.

Ce texte ne remplace aucunement les textes de loi en vigueur et ne peut être reproduit sans autorisation.